



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-33

Membres : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 octobre 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand

Excusés : Champroy Nahoum, Pala Henri

Non excusés :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Atelier périscolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de faire intervenir l'association les marmots de Saint-Martin-Terressus à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du signer une convention avec l'association afin de donner des cours de musique aux enfants scolarisés dans notre école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide par tacite reconduction :

D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et les marmots de Saint-Martin-Terressus.


- Donne autorisation de faire des ateliers tous les ans pendant le temps périscolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:
PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
Au CHATENET en DOGNON, le 31 octobre 2022
Le MAIRE, Valadas Hervé

Le Maire,
Hervé VALADAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.